

sures requises pour monopoliser le transport des produits de l'ouest, je suis sûr que nous—de la présente génération du moins—n'aurons pas l'occasion d'être atteints par les années de disette qui, généralement, succèdent aux années d'abondance comme celles dont nous jouissons.

L'honorable M. McCALLUM : Je propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne.

SENAT.

Séance du mercredi, le 19 février 1902.

Présidence de l'honorable L. G. POWER.

La séance est ouverte à trois heures.

Prière et affaires de routine.

CONTINUATION DU DEBAT SUR L'ADRESSE.

CONCLUSION.

L'ordre du jour appelle la continuation du débat ajourné sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

L'honorable M. McCALLUM : Il me sera permis de dire quelques mots relatifs aux changements survenus dans le Sénat depuis sa dernière session. Je ne vois plus parmi nous quelques anciens amis que je connaissais depuis plusieurs années. La mort les a frappés et ils ont été remplacés par d'autres que je connais non moins bien et dont j'accueille l'arrivée ici avec une sincère amitié. Quelques-uns de ces derniers ont été pendant longtemps mes adversaires politiques ; mais je ne doute aucunement qu'ils ne remplissent tous convenablement leurs devoirs. Nous avons aussi perdu l'honorable leader du Sénat, l'ex-ministre de la Justice, qui a été transféré dans une autre division du service public. Je le respecte beaucoup et il est très regrettable qu'il ait été retiré du Sénat pour être élevé à la cour Suprême. Si c'est la réalisation de son désir, je veux bien l'en féliciter ; mais je ne puis m'empêcher de reconnaître que son départ du Sénat est une grande perte pour le pays. L'honorable David Mills était membre du parlement depuis longtemps. Il fut ministre de

la Couronne avant d'être élevé au Sénat, et nommé ministre de la Justice avec un siège ici qu'il a occupé pendant plusieurs années. Sa grande habileté et sa profonde connaissance du droit constitutionnel m'inspiraient un grand respect pour lui. Quoi qu'il en soit, je suis sûr qu'il remplira ses nouveaux devoirs d'une manière satisfaisante. Pour ce qui regarde son successeur comme leader du Sénat, je n'ai rien à dire. Je ne sais pas encore qui le sera définitivement, mais quel qu'il soit, je le traiterai avec tout le respect qui lui sera dû. Je passe maintenant à l'examen de l'adresse en réponse au discours du Trône.

Quelque chose de nouveau pour moi—et je m'en réjouis—c'est que le soi-disant gouvernement réformiste du Canada soit maintenant disposé à prendre le chemin de fer Canadien du Pacifique sous sa protection. Je suis un vieillard et mon souvenir remonte à une date éloignée—très-éloignée même. Que voyions-nous alors ? Le parti soi-disant réformiste s'opposait des plus énergiquement alors à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique. Il représentait la province de la Colombie Anglaise comme une mer de montagnes ; il déclarait que l'importance qu'il y avait de conserver à l'Angleterre la Colombie Anglaise ne compensait aucunement le coût du chemin de fer que je viens de nommer ; que, si ce chemin était jamais construit, son exploitation ne rapporterait pas seulement assez d'argent pour payer l'huile requise pour la lubrification des essieux et des roues des wagons. Je me souviens aussi du temps où le parti soi-disant réformiste—qui avait alors comme aujourd'hui la direction des affaires—voulait simplement ne construire de ce chemin de fer Canadien du Pacifique que la section des prairies et utiliser ce qu'il appelait les nappes et cours d'eau. Telle était alors la politique de ce parti. Mais ce même parti prend aujourd'hui ce même chemin de fer sous sa protection et il semble vouloir persuader le public que la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique est son œuvre. Je n'ai aucun doute que tel est le motif qui l'anime.

L'honorable secrétaire d'Etat m'a amusé, hier, en nous parlant des effets merveilleux suivant lui, produits par le tarif de faveur établi au bénéfice de la mère patrie. Or,